

LE SERVICE CIVIQUE

L'ESSENTIEL

C'est un engagement volontaire d'une durée de six à douze mois destiné aux 16-25 ans. Ce service donne lieu à une indemnité et à une couverture sociale adaptée prises en charge intégralement par l'État.

Cet engagement peut être effectué auprès d'organismes à but non lucratif (associations, ONG, fondations) ou de personnes morales de droit public (collectivités,...) en France ou à l'international.

Ce dispositif proposera des missions prioritaires pour la Nation couvrant des actions civiles qui n'existeraient pas sans lui.

Sept domaines d'actions ont été identifiés pour les missions de Service Civique :

- Solidarité et lutte contre l'exclusion
- Éducation à la santé et promotion de la santé des jeunes
- Éducation pour tous et accès aux pratiques culturelles et sportives
- Pédagogie du développement durable
- Mémoire et Citoyenneté
- Solidarité internationale
- Intervention d'urgence en cas de crise.

Ce service sera valorisé dans votre parcours de formation à travers le livret de compétence dans le secondaire, les cursus universitaires ou la validation des acquis de l'expérience.

Une attestation de service civique vous sera délivrée à l'issue de votre mission.

Cette attestation sera accompagnée d'un document complémentaire décrivant vos aptitudes recensées, vos connaissances et vos compétences acquises pendant la durée de votre service civique.

LES CHIFFRES

- 10 000 jeunes engagés en service civique en 2010
- 10 % d'une classe d'âge soit 75 000 à 80 000 jeunes en 2014.

LA MISE EN ŒUVRE DU SERVICE CIVIQUE

Une proposition de loi sur le service civique, adoptée en première lecture par le Sénat le 27 octobre 2009, vient d'être adoptée par l'Assemblée nationale le 4 février 2010.

Cette proposition de loi, soutenue par le Haut Commissaire à la Jeunesse, a pour ambition d'améliorer le dispositif en vigueur en le rendant plus attractif, plus souple et plus simple.

Cette proposition de loi sera examinée en deuxième lecture par le Sénat dans les prochains jours.

Pour mobiliser 10 000 jeunes en 2010 :

- Lancement le 16 février 2010 d'un Portail Internet pour l'information et l'inscription des jeunes et des structures d'accueil
- Création d'une Agence du Service Civique
- Une première campagne d'engagement sera menée au deuxième trimestre 2010
- Une enveloppe de 40 millions d'euros
- Ont été associées à l'élaboration du Service Civique de nombreuses associations et des collectivités territoriales qui souhaitent s'engager pour accueillir des jeunes en Service Civique